



F.F.F. - Ligue OCCITANIE- District HAUTE GARONNE

**AS L'UNION Football - Affiliation n° 516782**

**L'UNION, le 17/04/2018**

**Convocation à Assemblée Générale Extraordinaire**

Conformément aux articles 14 et 17 des statuts du club, je vous invite à participer à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le :

**Le mercredi 2 mai 2018 à 14 heures au club house du club (Avenue de Bayonne 31 240 L'UNION)**

**ORDRE DU JOUR :**

**« PROJET DE FUSION avec le club de SAINT JEAN à partir de la saison 2018/2019 » et dissolution du club de l'AS L'UNION Football**

- Allocution d'un membre du bureau
- Émargement de la liste des présents, vérification des mandats et **vote des licenciés jusqu'à 20h00**
- Résultats du vote

**A NOTER :**

- **Pièce d'identité obligatoire pour le vote**
- L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra délibérer que si la moitié plus un de ses membres est présent ou représenté (article 17 des statuts).
- L'ÂGE comprend tous les licenciés : seuls les membres âgés de 16 ans au moins au jour du vote peuvent voter. Pour les autres, le droit de vote est transmis à un de leurs 2 parents ou au représentant légal.
- Si un licencié de plus de 16 au jour du vote ne peut être présent, celui-ci pourra donner sa procuration à un autre licencié de plus de 16 ans au jour du vote : le nombre de procurations est limité à 5 par personne (article 14 des statuts).
- Pas de procuration pour les licenciés mineurs de moins de 16 ans
- Le vote par correspondance n'est pas admis

**Vu l'importance de la décision qui sera prise à l'issue de cette Assemblée Générale Extraordinaire, nous comptons vivement sur votre présence.**

**Le Président de l'AS l'Union Football**

**Jérôme SUDRIEZ**